

## **Hautes écoles et décret paysage : « Les étudiants ne savent plus très bien où ils en sont » - 14/11/2016**

Dans la section marketing d'une haute école namuroise, les 550 étudiants ont seulement reçu leur programme validé à la fin du mois d'octobre.



Pour Sylvie Delwiche, professeur de marketing et membre du jury de validation, ce n'est pas normal.

*«C'est une tâche très lourde. Il a fallu rencontrer un par un nos 550 étudiants. Chez nous, la proposition de programme comme la validation se font sur papier. Les données sont ensuite encodées par le secrétariat. Heureusement pour le jury de validation, dans cette soi-disant flexibilité instaurée par le décret, la grande majorité de nos étudiants suivent le parcours classique, validant complètement leurs trois blocs, l'un après l'autre ».*

Pour les autres, la tâche du jury est plus compliquée *«parce que l'étudiant ne peut pas suivre les cours pour lesquels il n'a pas réussi les prérequis »*. Et puis il y a les cas assez fréquents de ceux qui ont validé 44 crédits au bloc 1 et qui pensaient pouvoir prendre 60 crédits du bloc 2 comme leurs copains qui ont réussi 45 crédits. Ils restent accrochés au bloc 1 même si cette année ils n'ont plus que 16 crédits du bloc 1 et 44 crédits du bloc 2. *«Résultat, les étudiants ne savent plus très bien où ils en sont »*.

Plus gênant. Pour les étudiants qui ont des crédits relevant des trois blocs, il est inévitable que des cours soient donnés en même temps. *«Or chez nous, la présence aux cours est indispensable. Il y a très peu de cours ex cathedra. Nous travaillons des mises en situation par petits groupes. On fait aussi beaucoup d'évaluation continue mais c'est quelque chose que l'on fera de moins en moins si les étudiants sont dans l'incapacité d'assister à certains cours. Toute la complexité des hautes écoles où les cours sont plus nombreux et plus axés sur la pratique n'a pas été prise en compte par le décret»*.

Et l'enseignante de remettre en cause la philosophie du décret paysage comme bon nombre de ses collègues. *«Ce décret devait apporter plus de flexibilité aux étudiants mais dans la pratique ce n'est pas vrai du moins pour ceux qui ne suivent pas le parcours traditionnel. Et la complexité du système le rend plus injuste à mes yeux car les étudiants qui ont du mal à comprendre sa logique se feront plus facilement piéger»*.

Un sentiment partagé par Marylène Pierret, directrice-présidente de l'Henallux qui compte onze implantations réparties dans les provinces de Namur, Liège et Luxembourg. *«Le système n'aide pas vraiment les étudiants en difficulté en les obligeant à suivre un programme de 60 crédits et en leur permettant de reporter des crédits de 1<sup>re</sup> année jusqu'en 3<sup>e</sup> année. On leur donne l'illusion qu'ils vont réussir mais ils risquent de se retrouver sans diplôme après 3 ans d'études»*.

